



casaecológica

## Conditions générales de vente

*L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente*

### **Paie ment :**

Des arrhes sont à verser afin de confirmer l'inscription au voyage ils s'élèvent à 35 % du prix total du voyage et peuvent être versés sur le compte en France ou au Pérou. Le paiement du solde du voyage devra s'effectuer 45 jours avant la date du départ du circuit par un virement interbancaire international de banque à banque sur le compte au Pérou. Le tarif indiqué correspond à la somme qui doit arriver véritablement sur le compte. Les commissions bancaires sont à la charge du client (le signaler à la banque qui fera la transaction). Si le prix du voyage est indiqué en euros le taux de change se fera automatiquement lors du virement international vers des dollars américains.

Les coordonnées de notre Banque au Pérou sont les suivantes :

Nom du bénéficiaire : **Camille Quinonero**

Nom de la banque : **BCP (Banco de Crédito del Perú)**

Adresse de la banque : **A.V. El sol 189. Cusco - Perú**

CODIGO SWIFT: **BCPLP EPL**

Número de Cuenta en USD: **28518473084146**

Il n'y a pas de code IBAN au Pérou, il n'existe que le code SWIFT

### **En cas d'annulation :**

Si le client doit annuler son voyage, les sommes versées seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si le désistement a lieu :

### **Plus de 40 jours avant le départ :**

La totalité des sommes versées sera remboursée, moins les commissions bancaires éventuelles dues aux virements effectués.

Cas où les vols intérieurs auraient été déjà achetés : au Pérou, les vols intérieurs qui auraient éventuellement été achetés à l'avance, ce qui est probable dans la plupart des cas, ne sont pas remboursables de la part des compagnies d'aviation et Casa Ecologica Cusco ne saurait être tenue responsable de l'obligation d'achat précoce de ces billets pour assurer la bonne marche de ses prestations. Dans tous les cas, le billet scanné vous sera envoyé par internet comme preuve d'achat.

De la même manière, en cas de réservation du Chemin Inca, aucun remboursement des arrhes ne pourra être fait car l'INC, entité qui gère le Trek du Chemin Inca, ne nous rembourse, sous aucun prétexte, les frais avancés pour l'inscription.

Consultez votre assureur et prenez une assurance annulation et interruption de voyage, si celle-ci n'est pas incluse par la couverture de votre carte bancaire.

Casa Ecologica Cusco n'est en aucun cas responsable d'un non remboursement de votre assurance ou d'une absence d'assurance de la part du client.

### **De 40 jours à 30 jours avant le départ :**

50 % de l'acompte versé sera retenu.

### **Moins de 30 jours avant le départ :**

100% de l'acompte versé sera retenu, sachant qu'à cette date, une grande partie des services touristiques ont déjà été payés, et que Casa Ecologica Cusco ne saurait assumer la responsabilité d'une annulation aussi tardive.

Nous vous recommandons donc fortement de prendre dès la confirmation de votre voyage une assurance annulation auprès de votre assureur qui couvrirait ce qui n'est remboursé par nous dans chacun des cas énoncés ci-dessus.

### **Interruption de voyage pour causes personnelles (santé, raisons familiales, etc.) :**

En cas d'interruption de voyage, votre assurance annulation et interruption de voyage DOIT ABSOLUMENT prendre le relais de Casa Ecologica Cusco qui ne peut assumer les remboursements correspondant à la suite du voyage puisque toutes les prestations sont payées dès le début du voyage et même souvent bien avant.

**Litige :**

En cas de différent, un règlement à l'amiable sera d'abord proposé. Si celui-ci n'aboutit pas, Casa Ecologica Cusco, société de droit péruvienne est soumise en tant que telle au droit des contrats péruviens et des lois du tourisme. Les tribunaux péruviens seront les seuls compétents en cas de litige.

**Assurance :**

Nous vous demandons de souscrire obligatoirement une assurance assistance rapatriement (dans le cas où vous avez payé votre billet d'avion avec votre carte Visa, vous êtes peut-être de fait assurés par votre carte bancaire. Renseignez-vous absolument à ce sujet auprès de votre banque car les couvertures varient selon le type de carte de crédit que vous possédez).

Dans le cas où vous ne souhaitez souscrire aucune assurance, vous êtes tenus de prévenir Casa Ecologica Cusco qui vous fera signer une décharge de responsabilités et ne pourra en aucun cas se substituer à aucune compagnie d'assurance.

**Responsabilité :**

Passeports, vaccins : Casa Ecologica Cusco ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage. Chaque participant doit prendre également à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités, même en transit. Par exemple, le seul passage par les États Unis, même en transit, oblige à la détention du passeport biométrique. De la même manière, et quel que soit le passeport, celui-ci doit être valable au moins 6 mois après la date de retour.

Casa Ecologica Cusco n'est aucunement responsable en cas de refoulement à une frontière.

Casa Ecologica Cusco n'est pas responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'un participant de présenter des documents en règle. Elle n'est pas non plus responsable des frais occasionnés par un éventuel retard ou report de vol international qui pourrait déstabiliser l'organisation du circuit et occasionner des frais supplémentaires imprévus. Dans ce cas, ceux-ci seraient à la charge du client.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant et pour quelque cause que ce soit ne saurait donner lieu à aucun remboursement.

**Risques :**

Chaque participant est conscient que, vu le caractère des voyages que nous organisons, il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, l'état des routes, le caractère aventureux de certains circuits (notamment la haute montagne, les randonnées, les expéditions en véhicule tout terrain). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à Casa Ecologica Cusco ou aux guides ou aux différents prestataires.

**Force majeure :**

Si les circonstances l'imposent et en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, mais aussi pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, Casa Ecologica Cusco se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de ses accompagnateurs de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que les dates ou les horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur ou le guide. Casa Ecologica Cusco ne peut être tenue responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe. Casa Ecologica Cusco se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne serait due.

**Bagages :**

Vos bagages demeurent en permanence sous votre propre responsabilité. Ne confiez pas à votre accompagnateur la charge de les surveiller. Il ne peut pas matériellement assurer cette tâche.

**Transport aérien :**

Si votre voyage est modifié à cause d'une perturbation du trafic aérien, nous ne pouvons être tenus pour responsables. Les frais en résultant resteraient à votre charge.

Cependant, sachez que Casa Ecologica sait prendre ses responsabilités et fera tout pour assurer une qualité optimum de ses prestations. Nous avons une grande expérience dans le domaine et savons faire face aux imprévus.

Bon voyage !

L'Équipe de Casa Ecologica Cusco

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

Date :